



COMMISSION TRANSITIONS 5 E

Eau, Energie, Environnement, Ecologie, Economie

15 mars 2021 à Vaudigny + Visioconférence

Compte rendu

Présents : Sylvain APPOURCHAUX, Jean-Louis ANTOINE, Rudy ARNOLD, Thomas BAILLY, Maud BRUEY, Aurore CHOUX, Sebastien DAVILLER, Eric DEPRUGNEY, Jean-Loup DUBREUCQ, Clémentine FROGNEUX, Maxime HOUPERT, Dominique HURIET, Adeline JACQUES, Augustin LECLERC, Patricia MARTIN, Nicolas MERCIER, Jean-Luc MOREL, Jean-Pierre MUNIER, Philippe PENNEQUIN, Jean-Paul ROBERT, Philippe SCHUMACKER, François SIEBERT, Mickaël VIARD, Etienne VOINOT

Excusé : Arnaud SIMONIN

Document joint : pdf de la présentation diffusée lors de la commission

Ordre du jour

- ✓ Point sur la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) et les services proposés par le Pays Terres de Lorraine
- ✓ Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration et validation du programme d'actions / VP : Sébastien DAVILLER, agent : Clémentine FROGNEUX
- ✓ Point sur l'eau potable / VP : Dominique LEMOINE, agent : Maxime HOUPERT
- ✓ Bilan Economie mandat précédent / VP : Dominique HURIET, agent : Aurore CHOUX
- ✓ Validation des dossiers d'aide à la création d'entreprise
- ✓ Point sur la gestion des déchets / VP : Augustin LECLERC, agent : Adeline JACQUES
- ✓ Constitution de groupes de travail thématiques

PAYS TERRES DE LORRAINE

Les services du Pays Terres de Lorraine présentés par Thomas BAILLY (*voir présentation*) sont gratuits. La CCPS participe financièrement en versant une cotisation annuelle au Pays, de l'ordre de 2 € par habitant.

L'information de l'existence d'un accompagnement des particuliers, collectivités et entreprises à la rénovation énergétique est diffusée sur le site internet de la CCPS et sera relayée prochainement auprès des mairies.

PCAET

Face à l'urgence climatique, la Communauté de Communes du Pays du Saintois s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec le soutien du Pays Terres de Lorraine. Ce PCAET vise à définir collectivement des actions concrètes afin de répondre aux enjeux du changement climatique sur notre territoire. La démarche d'élaboration est présentée aux membres de la commission et il est rappelé que le diagnostic initial du territoire est disponible dans la partie « transition énergétique » du site internet de la CCPS.

L'engagement dans cette démarche est volontaire, car non obligatoire pour les Communauté de communes à moins de 20 000 habitants. Il est précisé qu'aucune enveloppe financière n'est spécifiquement dédiée à la mise en œuvre des actions inscrites au PCAET et que l'intérêt d'un tel Plan Climat est d'acter une feuille de route pour la CCPS et de faciliter l'accès à diverses subventions dans les domaines abordés par le PCAET.

Le pré-programme d'actions est présenté aux membres de la commission pour validation (*voir présentation*).

La présentation donne lieu à quelques remarques :

- La CCPS gère deux bornes de recharge pour véhicules électriques (à Vézelize et Haroué, proches de commerces et activités diverses). La question est soulevée du nombre de bornes dans le territoire, est-il suffisant ? Un webinaire sur l'électromobilité organisé par Enedis en novembre 2020 a montré que le nombre de bornes est considéré suffisant à ce jour dans notre territoire (plus généralement, à l'échelle du département, il y a en moyenne 10 voitures électriques par borne de recharge publique). En outre il existe une borne de recharge ouverte au public à Sion, ce qui fait trois bornes publiques au sein de la CCPS.
- Les membres de la commission font part de leur réticence aux projets de méthanisation en agriculture et valident ainsi le soutien de la CCPS à d'éventuels projets de méthanisation uniquement non agricole (« déchets » verts + déchets de la restauration collective).
- Les projets de développement de réseaux de chaleur entraînent une discussion sur les enjeux liés à la forêt. Cette thématique sera abordée plus en détails en commission Aménagement du territoire.

La commission valide toutes les propositions d'action (*voir présentation*). Il est rappelé que bien qu'aucune sanction financière ne soit prévue en cas de non-respect du PCAET, la CCPS s'engage à mettre en œuvre le programme validé par la commission.

Eau potable

Le lancement de l'étude sur la compétence eau potable est prévu en avril. Cette étude sera composée de 3 parties : un état des lieux, une étude de sécurisation, et une dernière partie qui concernera la gouvernance. Un COPIL composé des entités gestionnaires de la compétence suivra cette étude. La commission sera informée régulièrement des avancées.

Economie

Bilan de ce qui a été mis en place sur la thématique économie pendant le précédent mandat :

- Forum des entreprises en 2018 (rencontre entre les chefs d'entreprises, 36 entreprises et 4 mairies)
- Printemps de l'éco (2015, 2016, 2018, 2020 annulé) visites d'entreprises
- Annuaire des entreprises
- Gestion des ZAE : transfert des compétences en 2017, ZAE de Benney et ZAE de Laneuveville devant Bayon
- Développement des marchés du territoire (Vézelize)
- FISAC (Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) : 24 entreprises aidées, 100 000€ d'aide env. pour 380 000€ investis
- Refonte des aides à la création et au développement des entreprises :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
aides	10 000 €	10 000 €	3 900 €	1 500 €	5 100 €	3 600 €	34 100€
nb dossiers	10	10	6	3	5	4	38

Rappel du fonctionnement de l'aide à la création et au développement des entreprises :

Valoriser les projets avec une plus-value (service de proximité, lien social, emploi,...)

- Aider davantage les entreprises proposant des services de proximité. A l'inverse, proposer une aide moins importante pour les créations d'entreprises dans le tertiaire dont l'intérêt pour le territoire est souvent limité.
- Une enveloppe de 20 000€ annuelle est allouée à cette opération (10 dossiers de création et 5 dossiers de développement)
- Les membres de la Commission attribueront des points selon les spécificités du projet présenté. L'aide sera de 300€ par point soit une subvention de 300€ à 1500€.

CRITERES	PONDERATION
Service de proximité (boulangerie, boucherie, prestation de santé, service social,...).	1 à 4
Service novateur et innovant apporté au territoire	0 ou 1
TOTAL	Max 5

Petit rappel : Il s'agit de noter l'entreprise sur 2 critères : service de proximité / service novateur. Mais en aucun cas il s'agit de noter l'entreprise elle-même. Seul ces 2 critères sont à prendre en compte. Nous pourrions réfléchir à modifier ce dossier si vous le souhaitez, mais ces dossiers doivent être notés selon ces critères car ils ont été déposés sous le règlement actuel en vigueur.

Présentation des dossiers pour validation (ASM Métallerie, Equi Lodges et Brasserie Okabeer) mais les membres de la commission ont demandé à avoir plus d'éléments car il leur semblait difficile de pondérer. Les dossiers seront réétudiés lors de la prochaine commission.

Gestion des déchets

Il a été rappelé l'historiques des projets principaux du service gestion des déchets ayant eu lieu au précédent mandat :

- Du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017, les administrés ont bénéficié d'une période test afin de se familiariser avec la future mise en place de la redevance incitative. Ainsi, chaque administré a pu évaluer pendant 6 mois sa quantité d'ordures ménagères en fonction du bac attribué. Pour les foyers, le bac est déterminé en fonction de la composition du foyer. Pour les professionnels, ces derniers choisissent le volume du bac en fonction de leur activité. En 2017, chaque adresse sur le territoire (particuliers et professionnels) a bénéficié de la livraison de son bac pucé à domicile. Chaque foyer a reçu en même temps sa carte d'accès à la déchetterie. Pour les professionnels, la carte d'accès en déchetterie est une option.
- Au 1er janvier 2018, la redevance incitative est devenue effective sur le territoire de la CCPS suite à la période test de 2017.
- En août 2018, la déchetterie de Tantonville a été inaugurée suite aux travaux de réfection et d'optimisation. Cette dernière a doublé en surface, elle a désormais un bas de quai en plus d'un haut de quai. Les principaux changements sont : un accès mieux réglementé avec une carte à présenter devant le lecteur de carte, un sens unique de circulation, de nouveaux flux acceptés tels que les pneus, le plâtre, les huisseries, les films plastiques ou encore le polystyrène.
- En 2019, afin de continuer à encourager le geste de tri des habitants, la CCPS a lancé un marché de composteurs. Ceci permet aux usagers de bénéficier d'un prix attractif pour l'acquisition d'un ou deux composteurs selon des critères. En effet, la CCPS achète un composteur à 60 € TTC et le vend 15 € TTC à l'utilisateur. Soit une prise en charge à 75 % du prix par la CCPS.
- Au 1er janvier 2020, la CCPS est passée en extension des consignes de tri puisqu'elle a remporté l'appel à projets de l'éco-organisme Citeo. L'extension des consignes de tri permet de faciliter le geste de tri des habitants aux bornes d'apports volontaires puisque la consigne principale à retenir est que tous les emballages se trient.

Groupes de travail

Des groupes de travail seront créés sur les sujets en projet et les membres de la commission seront convoqués en fonction du besoin de chaque projet.

Quatre groupes de travail sont d'ores-et-déjà proposés, concernant les thématiques suivantes :

- ENVIRONNEMENT
- ENERGIES RENOUVELABLES
- GESTION DES DECHETS
- MOBILITE